



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autistes

Question écrite n° 11623

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'absence de structure d'accueil adaptee aux besoins specifiques des majeurs autistes. En effet, seuls les enfants autistes sont pris en charge dans les etablissements specialises, a leur majorite, les familles sont contraintes de les retirer et n'ont souvent d'autres ressources que de les placer dans des hopitaux psychiatriques non adaptes aux problemes lies a cet handicap. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre rapidement des mesures propres a pallier cette grave carence.

Texte de la réponse

Les besoins des autistes adultes peuvent trouver une reponse interessante et deja eprouvee avec les foyers dits « a double tarification », la creation de ces etablissements relevant de la competence du prefet et du president du Conseil general. La decision de creation tient compte de la qualite du projet, de la pertinence de l'implantation proposee qui doit permettre une insertion des personnes handicapees dans la cite, enfin de l'importance des besoins identifies. Les credits d'investissement inscrits au budget 1992, qui ont servi majoritairement a l'accompagnement du plan « maisons d'accueil specialisees », ont ete consommes a hauteur de 59 385 600 F. Ils ont permis la creation de 653 places de maisons d'accueil specialisees et de foyer a double tarification.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11623

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 1994, page 965

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1514